ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 12 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Grand Est

NOR : *SSAZ1730980A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé;

Vu le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Grand Est;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 9 novembre 2016,

Arrête:

Article 1er

Sont nommées membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Grand Est:

1° Représentants des collectivités territoriales:

Au titre du I (3°, *c*) de l'article D. 1432-15: Mme Elisabeth KLIPFEL, titulaire; Mme Sophie DELONG, suppléante, désignées par l'Association des maires de France.

Article 2

Participent au conseil de surveillance, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique:

Mme Valérie HUILLET, titulaire; Mme Anne-Marie OLIVA, suppléante;

M. Claude CHRETIEN, titulaire; M. Jean-Marie KIMENAU, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 décembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La secrétaire générale adjointe
des ministères chargés des affaires sociales,
A. Laurent